



Le 11 février dernier, à l'occasion des 20 ans de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la FFAC et l'ANM' Chiens Guides ont lancé une grande campagne de mobilisation citoyenne. Son objectif : faire évoluer le statut du chien guide et renforcer les droits des bénéficiaires.

33 485 ! C'est le nombre de personnes qui ont déjà signé le **manifeste pour l'évolution du statut du chien guide**. Ce chiffre témoigne d'un large soutien citoyen face à une réalité encore trop méconnue : **en 2024, plus de 245 refus d'accès** ont été signalés par des personnes aveugles ou malvoyantes accompagnées de leur chien guide. Cela représente près de **5 refus par semaine**.

Ces situations sont non seulement illégales, mais profondément discriminantes. Il est temps que la loi soit **renforcée et pleinement appliquée**.

Ce que nous demandons

Le manifeste porté par l'ANM' Chiens Guides et la FFAC s'articule autour de **quatre revendications fortes** :

- **Requalifier les refus d'accès comme actes de discrimination**, et non plus comme simples infractions (246 refus ont été traités par l'ANM' en 2024) ;
- **Simplifier la législation autour du chien guide ou d'assistance en leur octroyant un statut spécifique de leur naissance à leur décès**. Actuellement, le droit d'accès des chiens guides ou d'assistance est lié à la Carte Mobilité Inclusion de leurs maîtres. Les bénéficiaires de chiens d'assistance ou maîtres de chiens guides étrangers n'ont ainsi aucun droit de libre accès sur le sol français. L'idée est de faire en sorte que le droit d'accès soit lié au chien, issu d'une Ecole labellisée et reconnue ;
- **Revaloriser la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) - Aide animalière qui est à 50€ par mois**, montant inchangé depuis 2005, et bien en-deçà des frais réels liés à un chien guide ou d'assistance ;
- **Reconnaître l'engagement des familles d'accueil**, premières actrices de la socialisation des futurs chiens guides.

Un dialogue engagé avec les pouvoirs publics

La mobilisation citoyenne a permis d'ouvrir **des échanges constructifs avec plusieurs députés et sénateurs**, sensibles à notre cause.

Le 25 mars, Michel Rossetti, président de la FFAC et Alexandre Cathelin, directeur de la FFAC se sont rendus au Sénat pour échanger avec Anne Ventalon du groupe d'études handicap autour de la revalorisation de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), de l'aide financière pour les chiens guides et de la reconnaissance universelle du statut des chiens guides et d'assistance.

Prochaine étape : **le 7 mai 2025**, une délégation conjointe de l'ANM' Chiens Guides et de la FFAC sera reçue **au Sénat** par la **présidente du groupe d'études Handicap**, pour porter la voix des signataires et défendre les propositions du manifeste.

Continuons à faire grandir ce mouvement



Nous avons besoin de **chacune et chacun** pour faire entendre notre voix. Chaque signature compte pour **interpeller les décideurs et faire avancer les droits des personnes déficientes visuelles**.

Signez et partagez le manifeste :

<https://www.mesopinions.com/petition/justice/20-ans-apres-loi-2005-toujours/238767> **[1]**

Ensemble, faisons en sorte que **2025 soit l'année d'un tournant pour la reconnaissance pleine et entière du rôle du chien guide dans notre société**.



**UN REFUS D'ACCÈS
C'EST UNE HISTOIRE
QUI S'ARRÊTE TROP TÔT**

2024, c'est plus de **245 refus d'accès illégaux** envers les chiens guides ou d'assistance et leur maître dans les lieux ouverts au public. Refusez ces histoires de vie qui finissent trop tôt.

J'AGIS, JE SIGNE LA PÉTITION

URL

source: <https://www.chiensguides.fr/actualites/retour-sur-notre-mobilisation-pour-levolution-du-statut-chiens-guides-deja-33-485>

Liens

[1] <https://www.mesopinions.com/petition/justice/20-ans-apres-loi-2005-toujours/238767>